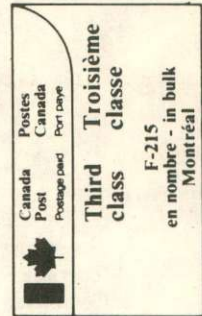


service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 72 semaine du 11 mars au 17 mars 1980



BROWN SHOE : VICTOIRE DU SYNDICAT CSN — C'est par une majorité sans équivoque de trente-huit voix (304 à 266) que le syndicat des employés de la chaussure de Richmond, affilié à la CSN, a remporté le vote d'allégeance syndicale, décrété et supervisé par le ministère du Travail, qui l'opposait à l'Union des employés de commerce de la FTQ, local 504. Regroupant les quelque 600 travailleurs et travailleuses de H.H. Brown Shoe, à Richmond, le syndicat CSN avait déposé sa requête en accréditation le 19 novembre dernier, quelques jours avant la fin de la période légale prévue au code du travail pour changer d'allégeance syndicale. C'est dans ces derniers jours seulement que l'Union des employés de commerce (FTQ) a dépêché sur place plusieurs agents d'affaires pour marauder le syndicat CSN nouvellement formé, réussissant finalement à obtenir qu'un scrutin secret soit tenu entre les deux parmi les salariés de l'unité de négociation. Rappelons que c'est pour se défaire de leur syndicat de boutique vieux de dix ans que ces travailleurs et travailleuses avaient demandé de s'affilier à la CSN. Le président de la CSN Norbert Rodrigue s'est dit fort heureux non seulement du résultat du scrutin, mais également de ce que la majorité d'entre eux aient décelé le but véritable de la manoeuvre de la compagnie : empêcher ses employés de se donner un syndicat fort sur lequel ils auraient un véritable contrôle, soit un syndicat autonome affilié à la CSN.

★ ★ ★

Colloque international sur les droits humains à Québec

Un colloque international sur la situation des droits humains dans le monde se tient cette semaine à Québec, du 17 au 21 mars inclusivement, ce colloque est organisé par la Confédération mondiale du travail (CMT), et il réunit environ 125 délégués venant de différentes organisations syndicales à travers le monde. D'autres organisations préoccupées par la violation des droits humains sont également représentées, par exemple, Amnesty International, l'Unesco, l'Unicef, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, etc. Le but du colloque n'est pas seulement de faire le constat de la violation des droits humains ni seulement d'en rechercher les causes, mais c'est aussi et surtout de voir comment, par l'action syndicale concertée mondialement, il est possible de transformer cette situation. C'est la première fois qu'un tel colloque international est organisé dans cette perspective d'action par des organisations de travailleurs et travailleuses, aussi l'accent sera-t-il mis sur les droits élémentaires pour lesquels les syndicats se battent tous les jours et sans lesquels les droits démocratiques ne sont que des abstractions. Par exemple, que signifie la liberté d'action et d'expression politique pour quelqu'un qui est sous-alimenté, qui est mal logé, qui n'a pas accès à l'éducation ou dont la santé a été ruinée par le travail ? Le document de travail qui servira de base au colloque met en lumière le rôle du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des multinationales dans la violation des droits humains. Il montre également la responsabilité des pays industrialisés dans la répression qui s'abat sur les pays du tiers-monde. Le bureau exécutif de la Confédération mondiale du travail est arrivé au Québec et a donné une conférence de presse le 16 mars à Montréal.

□ □ □

L'agenda du mouvement

mars

- 10-11-12 **éducation** formation pour les responsables de l'information des conseils centraux et des fédérations
- 16 **Commerce** mini-congrès pour le Saguenay
- 17-21 **CMT** colloque sur les droits humains à Québec
- 24-25-26 **éducation** formation pour les responsables de l'information des conseils centraux et des fédérations
- 24-26 **éducation** session pour les responsables à l'information des conseils centraux et des fédérations
- 25-26-27 comité inter-fédérations, réunion du CIF
- 25-27 **CIF** réunion du comité inter-fédérations, à Montréal
- 27-29 **éducation** session pour les officiers des conseils centraux et fédérations
- 29 **Commerce** mini-congrès à Gaspé
- 30 **Commerce** moni-congrès à Rimouski
- 31-1 **SECSN** réunion du conseil syndical, à Montréal

avril

- 9-10 **CSN** bureau confédéral 1212, Panet, Montréal
- 11-12 **Conseil confédéral** spécial question nationale Sheraton-Mont-Royal, Montréal
- 17-18 Victoriaville congrès biennal du conseil central
- 17-18 **FESP** réunion du bureau fédéral
- 17-18 **organisation** réunion de l'équipe provinciale à Drummondville
- 20 **Commerce** mini-congrès sur la Côte-Nord
- 28-30 **éducation** session pour les trésoriers des fédérations.

mai

- 6-7 **conseil confédéral** pré-congrès.

Sessions de formation en organisation

mars

- 28-29 conseil central de Saint-Jean

avril

- 11-12 conseil central de l'Outaouais (Mont-Laurier)

exposition de photographies

11 février—15 mars au mouvement Action-chômage, 1015 rue Sainte-Catherine est : Les marcheurs de la crise.

Thetford, le 14 mars 80 — LE SYNDICAT DES MINEURS DE LA SOCIÉTÉ ASBESTOS NE SE CONTENTERA PAS DE LA LOI 17 — Tout en reconnaissant un déblocage certain à la table de négociations, le président du Syndicat des travailleurs de la Société Asbestos Ltée Inc., M. Oliva Lemay, a admis aujourd'hui, en conférence de presse, que les travailleurs de l'amiante ne se contenteront pas au chapitre de la sécurité santé de la réglementation de la loi 17. Depuis une semaine, la négociation entre les travailleurs de la société Asbestos et la partie patronale aura permis, en présence du conciliateur, M. Jean Des Trois Maisons, de parapher une trentaine de clauses. La négociation d'aujourd'hui porte principalement sur les clauses concernant la sécurité santé des travailleurs des mines. « Si ce n'était de cette loi 17, a confié le négociateur William Dood, ce serait plus facile de négocier ces clauses. Les patrons considèrent comme un maximum accordé aux travailleurs cette loi qui représente pour nous un minimum inacceptable » a précisé pour sa part le président Lemay. La Loi 17 n'est pas adaptée aux conditions de travail des mineurs de l'amiante, a-t-il précisé car nous estimons que le travailleur qui doit arrêter de travailler pour protéger sa sécurité et sa santé doit pouvoir compter sur une protection complète. La loi 17 va dans le sens contraire des intérêts des travailleurs à ce chapitre. Les négociations de la semaine auront toutefois permis de parapher certaines clauses normatives importantes, dont une souplesse dans l'attribution des congés, l'abolition d'exams pour les maîtres d'hommes de métier ainsi que la reconnaissance du métier de tuyauteur. Pour le président du syndicat, la possibilité nouvelle acquise en cours de négociation de formuler au nom de l'employé un grief permettra au syndicat de résister plus facilement aux abus patronaux. Mais, pour M. Oliva Lemay, le syndicat va tenter, c'est son intention la plus précise, d'aller plus loin que la loi 17 et de renforcer les positions que les travailleurs de l'amiante n'avaient pu obtenir en 1975.

□ □ □

Montréal, le 12 mars 80 — LA SSJB CONTINUE SON ANTI-SYNDICALISME — À la veille de l'ouverture du congrès de la société St-jean Baptiste, le Conseil central de Montréal (CSN) tient à rappeler à la mémoire des congressistes et à dénoncer les pratiques anti syndicales de la direction de cette société qui en juin, septembre et décembre 1973 a congédié trois membres de l'exécutif d'un syndicat en voie de formation. Depuis, le tribunal du travail a forcé la SSJB à réintégrer Germain Ste-Marie et a lui indemniser ses pertes de revenus. Il faudrait maintenant que la SSJB cesse de s'entêter et donne justice à Carole Chevrier et à Michel Dionne, les deux autres congédiés. Le Conseil central de Montréal a toujours accordé son appui aux travailleurs qui s'organisent et encore une fois il dénonce la répression patronale qui veut tuer dans l'oeuf toutes les tentatives de libération des travailleurs.

Valleyfield, le 11 mars 80 — **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE À L'USINE CPCV** — Les 530 travailleurs de l'usine de la Corporation des produits chimiques de Valleyfield ont accepté en assemblée générale dans une proportion de 80 % les dernières offres de la compagnie pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 23 octobre 1979. Rappelons que cette usine spécialisée dans la fabrication d'explosifs militaires et qui appartenait jusqu'en 1977 à la compagnie CIL fut paralysée en 1975 par une grève de 6 mois. Au cours de la dernière négociation les membres du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield, affilié à la CSN, ont obtenu des gains importants notamment aux chapitres des contrats à forfait, de la santé et la sécurité au travail, de l'ancienneté et des salaires. L'entente négociée prévoit que la compagnie ne pourra plus donner à sous-contrat des travaux d'entretien et de services actuellement accomplis par des salariés de la compagnie. De plus, la compagnie ne devra procéder à un rappel au travail lorsqu'elle confie à un contracteur de l'extérieur des travaux de construction et de réparation pour une durée de plus de 6 semaines. Concernant la santé et la sécurité au travail, le syndicat a obtenu le droit de faire cesser un travail dangereux ou de faire enquête en tout temps sur une condition présumée dangereuse, et chaque salarié pourra choisir son médecin en cas de maladie ou d'accident et sera compensé selon son diagnostic... Il s'agit là de gains majeurs pour les travailleurs de cette usine reconnue pour ses dangers et son taux élevé d'accidents de travail. Le syndicat a également obtenu que l'ancienneté générale s'applique à l'occasion d'une mise à pied, sauf dans la section des métiers.

□ □ □

Montréal, 17 mars 80 — **GRÈVE DANS 2 COMPAGNIES DE CONSTRUCTION** — Le syndicat des travailleurs en location d'équipement (FNSBB-CSN) a déclaré la grève légale ce matin, suite à une assemblée qui a été tenue le 13 mars 1980, où il y a eu rapport des offres et un vote secret. Les deux compagnies pour lesquelles le syndicat est accrédité depuis le 29 août 1979 sont la compagnie « Rapide Érection » et « Echaufaudage », Pointe-aux-Trembles. Après environ une dizaine de rencontres de négociation l'employeur continue de maintenir des offres salariales complètement inacceptables pour les travailleurs de ce syndicat. Les salariés depuis deux ans sont à la base au salaire minimum et en moyenne avec quelques années d'ancienneté d'environ \$ 4.50 de l'heure.

□ □ □

LA MALADIE C'EST LES COMPAGNIES — Ce film québécois sur les maladies industrielles sera présenté à Montréal, au cinéma Parallèle 3682 boul. Saint-Laurent aux dates et heures suivantes du 17 au 22 mars à 21 h 30 et le 23 mars à 15 h.

★ ★ ★

Bécancour, le 13 mars 80 — **JOURNÉE D'ÉTUDE CHEZ DIDIER CORPORATION** — Les 200 travailleurs de Didier corporation, fabriquant de produits réfractaires à Bécancour, ont déclenché une journée d'étude jeudi pour dénoncer l'attitude de la compagnie. Accrédités depuis novembre 79, ces travailleurs tentent de négocier une première convention collective. La compagnie ne s'est pas présentée à une séance de conciliation convoquée pour le 10 mars.

★ ★ ★

Valleyfield, le 13 mars 80 — **DÉCÈS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CENTRAL** — Le camarade Jean-Guy Pelletier, président du conseil central du sud-ouest, est décédé dans un accident de voiture alors qu'il revenait de couvrir, pour le journal qui l'employait, les Jeux du Québec à Thetford Mines. Le camarade Pelletier s'était fait connaître dans sa région depuis plusieurs années en raison de son engagement syndical et social exceptionnel. Il était âgé de 26 ans seulement.

★ ★ ★

ÉLECTIONS AU CONSEIL CENTRAL DU HAUT-RICHELIEU — C'est le nouveau nom du Conseil central de St-Jean. Lors du dernier congrès, un nouvel exécutif a été élu :

Président : Pierre Petit
Secrétaire : Odette Trahan
Trésorier : Louis Roberge
V-P. à l'éducation : Michel Lamarche
V-P à l'organisation : Mario Richer
V-P à la condition féminine : Micheline Racicot

Chicoutimi, le 14 mars 80 — **NOUVEAU DÉVELOPPEMENT A LA BANQUE ROYALE** — Les grévistes de la Banque Royale ont décidé en assemblée générale, de répondre de façon positive à la demande du Conseil canadien des relations du travail, qui voulait savoir si elles étaient d'accord pour que ce dernier écrive les modalités d'une première convention collective de travail. C'est devant l'attitude anti-syndicale, anti-sociale et répressive de la Banque Royale, qui n'a cessé d'afficher du mépris envers ses travailleuses syndiquées, et devant l'évidente mauvaise foi de la partie patronale depuis le début de la négociation, que les grévistes ont accepté le principe de l'intervention d'un tiers dans le dossier. La mauvaise foi de la Banque Royale s'est manifestée dès la demande d'accréditation en avril 1978, et depuis, la Banque Royale n'a pas cessé de montrer sa volonté de prendre tous les moyens pour empêcher l'entrée de syndicats dans ses succursales au Québec. Cette volonté anti-syndicale de la Banque Royale s'est soldée, jusqu'à présent par huit congédiements, quatorze suspensions d'une à trois semaines, plus d'une trentaine de suspensions de deux jours, six injonctions, quatre outrages au tribunal, l'emploi de scabs et d'agents de sécurité pour provoquer les grévistes, lettres d'intimidation, etc. Cette volonté anti syndicale, la Banque Royale la manifeste encore aujourd'hui en demandant au Conseil canadien des relations du travail de s'abstenir de régler les modalités d'une première convention collective de travail. Elle tente même de convaincre le Conseil canadien des relations du travail que son intervention dans le dossier ne ferait que reporter d'une année les problèmes vécus actuellement, laissant entrevoir ainsi son intention de continuer d'afficher son anti syndicalisme, étant prête à invoquer n'importe quel motif pour empêcher ses travailleuses d'avoir un vrai syndicat et une bonne convention. Les grévistes continuent leurs moyens de pression aussi longtemps qu'il le faudra dans le but d'obtenir une première bonne convention.

□ □ □

Obligations

La CSN va sur le marché

SAINT-TITE (ML)

On a le sens de l'humour au Nouvelliste de Trois-Rivières. Pour ceux que cela pourrait rassurer, la CSN en question, comme on le découvre dans l'article, est la Commission scolaire de Normandie...

★ ★ ★

Chapais — Le syndicat des travailleurs des mines de Chapais tient à remercier tous les syndicats qui ont fait parvenir des dons au Comité d'aide aux sinistrés de Chapais, suite à l'incendie du Jour de l'An qui a coûté la vie à 48 personnes.

★ ★ ★

BELLEVUE : RENCONTRES À QUÉBEC — Les travailleurs syndiqués de l'entreprise Bellevue, de Thetford Mines, rencontrent mardi le 18 mars à Québec le président de la Société nationale de l'amiante, M. Daniel Perlstein, et le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Duhaime. La semaine dernière, le député de Frontenac Gilles Grégoire avait affirmé que Bellevue était un projet prioritaire du gouvernement; il s'était toutefois refusé à apporter davantage de précisions. Rappelons que ces pressions des travailleurs font suite aux échecs essuyés par la Banque fédérale de développement, propriétaire des installations, dans son intention de vendre l'usine. Le gouvernement québécois est par ailleurs copropriétaire de cette compagnie spécialisée dans les véhicules récréatifs.

★ ★ ★

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN 1001 rue St-Denis. Montréal H1X 3J1. Responsable. Jacques Gauthier : Composition : Composition Solidaire. Impression : les Ateliers de la CSN.